Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D2026_02_10_6-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/06

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PACTE FINISTÈRE 2030

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint aux bâtiments, informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Finistère pourrait nous accompagner financièrement dans le projet de modernisation du stade Keruguel : changement des éclairages, installations de nouveaux éclairages et réfection de la toiture du local.

FINANCEURS	***Dépense H.T. subventionnable de l'opération***	***Taux sollicité***	***Montant sollicité de la subvention***
État - D.S.I.L.	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Région	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Département	53 800,00 €	65,06 %	35 000,00 €
Autres financements publics	53 800,00 €	9,29 %	5 000,00 €
FINANCEURS	***Recettes***	***Pourcentage sur le projet***	
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)	40 000,00 €	74,35 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	13 800,00 €	25,65 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	53 800,00 €	100,00 %	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les services du Conseil Départemental dans le cadre du projet de modernisation du stade Keruguel.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800